

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ELECTION DU 5 OCTOBRE 2023

PROCES-VERBAL
des opérations du Collège électoral

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 10 heures, dans la salle du conseil du tribunal de commerce d'Evry,

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2023 PREF-DRCL/201 du 18 août 2023 portant convocation des électeurs pour l'élection des juges au tribunal de commerce d'Evry des 5 octobre 2023 et 18 octobre 2023.

S'est réuni le bureau du Collège électoral composé de :

Président titulaire :

- Madame Anna PASCOAL, Juge au tribunal judiciaire d'Evry

Assesseurs titulaires :

- Madame Lucile GERNOT, Juge au tribunal judiciaire d'Evry

- Madame Alexandra RODRIGUES, Chef du bureau des élections et du fonctionnement des assemblées de la préfecture de l'Essonne

Secrétaire :

- M. Bruno GAILLARDOT, greffier associé du tribunal de commerce d'Evry

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1. les textes légaux et réglementaires relatifs aux tribunaux de commerce;
2. l'arrêté préfectoral de convocation des électeurs et la lettre adressée aux électeurs;
3. la liste des candidats;
4. la liste des membres du collège électoral;
5. la liste des électeurs établie par le Préfet constatant l'acheminement des votes.

Le président, a procédé au recensement des votes pour l'élection de :

- vingt et un magistrats consulaires

Il est procédé au vote et à l'émargement de la liste.

Le bureau a arrêté les listes d'émargement et constaté le nombre des votants et a procédé immédiatement au dépouillement.

Il a ensuite statué sur les bulletins réservés et a arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin.

Nombre d'électeurs inscrits	: 143
Nombre total de votants par correspondance	: 69
Nombre total d'enveloppes de retour reçues PND	: 2
Nombre de votants d'après les listes d'émargement	: 69
Nombre total d'enveloppes vides	: 0

Nombre total d'enveloppes introduites dans l'urne..... : 69

A déduire : nombre d'enveloppes et de bulletins nuls : 1

Reste le chiffre des suffrages exprimés..... 68

ETAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

<i>NOMS</i>	<i>SUFFRAGES OBTENUS</i>	
	<i>EN CHIFFRE</i>	<i>EN TOUTES LETTRES</i>
EMPTAZ Christophe	66	Soixante-six
GRUSON Alain	65	Soixante-cinq
HEULHARD de MONTIGNY Nicolas	66	Soixante-six
KHERSIS Eric	67	Soixante-sept
LASTERNAS Nathalie	66	Soixante-six
MAKOUF Nasser	66	Soixante-six
MARINAKIS Charles-François	67	Soixante-sept
PAYAN GEFFRAY Dominique	67	Soixante-sept
ROUSSELET Jean-Luc	67	Soixante-sept
TALANDIER Pierre	67	Soixante-sept

PROCLAMATION DES RESULTATS

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article L 723-10 du Code de commerce, sont proclamés élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Le Président a proclamé ainsi qu'il suit les résultats du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits dont le quart est de : 36

CALCUL DE LA MAJORITE ABSOLUE

Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue (1) : 35

(1) lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

Ont été en conséquence proclamés élus comme réunissant les conditions prévues à l'article L 723-10 du Code de commerce susvisé :

EMPTAZ Christophe
GRUSON Alain
HEULHARD de MONTIGNY Nicolas
KHERSIS Eric
LASTERNAS Nathalie
MAKOUF Nasser
MARINAKIS Charles-François
PAYAN GEFFRAY Dominique
ROUSSELET Jean-Luc
TALANDIER Pierre

Le nombre de candidats élus étant de 10, sur les 16 postes de juges consulaires à pourvoir, le Président déclare élus les candidats de la liste susvisée.

Fait et clos en triple expéditions à Evry-Courcouronnes, le 5 octobre 2023.

Le Président titulaire du bureau,



Le Secrétaire



Les membres,



